

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1640

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

434 013 587 RCS Lyon.

INGECAL.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 10, Rue Ampère, 69680 Chassieu.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Société absorbante : Dénomination : INGEAL Forme juridique : SAS Adresse siège : 10 Rue Ampère, 69680 Chassieu Capital : 50.000 € Numéro uniquement d'identification : 434 013 587 RCS Lyon Société absorbée: Dénomination : NIXIE Forme juridique : SARL Adresse siège : 10 Rue Ampère, 69680 Chassieu Capital : 30.000 € Numéro unique d'identification : 509 156 329 RCS de Lyon L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 383.475 € passif : 314.791 € soit une valeur nette d'apport-fusion de 68.684 € Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du Code de Commerce, et dès lors que la Société INGEAL détient à ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la Société NIXIE et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts sociales de la Société NIXIE contre des actions de la Société INGEAL. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société INGEAL contre les parts sociales de la Société NIXIE, ni à augmentation du capital de la Société INGEAL. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu de ce fait à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu du mali de fusion : -416.265 €. La date de signature du projet commun de fusion : 12 septembre 2024 Les dates et lieux du dépôt de ce projet au RCS au titre de chaque société participante : NIXIE, le 13/09/2024 au RCS de Lyon INGEAL, le 13/09/2024 au RCS de Lyon..